



Programme de formation

Extrait règlement ATE du 1/02/2022 page 8

Le volume horaire global minimal de la formation est de 455 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants :

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h

- Posture, rôle et responsabilité de l'accompagnateur
- Réglementation de l'encadrement des APS
- Fondamentaux de l'accueil et l'information client
- Gestion de la relation client et gestion des réclamations
- Mesure de la satisfaction client et démarche d'amélioration continue
- Caractéristiques des différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors
- Caractéristiques des publics spécifiques : handicap, insertion, sport santé
- Préparation de l'équipement adapté en fonction de l'activité
- Accompagnement des publics dans le premier contact avec l'équidé et transmission des règles d'hygiène et de sécurité
- Vérification du niveau des pratiquants, choix de la cavalerie et du parcours
- Transmission des consignes de sécurité, de circulation et de préservation du milieu naturel
- Transmission des bases techniques de l'équitation d'extérieur pour le confort et la sécurité des cavaliers
- Techniques d'animation et dynamique de groupe en tourisme équestre
- Adaptation de l'activité et des consignes en fonction des caractéristiques des pratiquants et du parcours
- Gestion de la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- Prévention et gestion des situations critiques et anticipation de la communication avec les secours
- Gestion des haltes et des étapes ;
- Assistance en randonnée
- Techniques de matelotage appliquées au tourisme équestre
- Utilisation des différentes cartes topographiques, évaluation des distances, interprétation des signes conventionnels
- Identification et traçage d'un itinéraire adapté, rédaction d'une feuille de route, évaluation des difficultés
- Traçage d'un POR de niveau Club 1
- Utilisation d'une carte, d'une application ou d'un GPS pour s'orienter ou définir sa position
- Aspects culturels, sociaux, économiques patrimonial d'un itinéraire
- Connaissance et préservation de l'environnement : faune, flore, espaces naturels et agricoles
- Prise d'informations et interprétation météorologique

Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h

- Travail à pied de la cavalerie d'extérieur
- Travail sur le plat de la cavalerie d'extérieur
- Travail à l'extérieur et en terrain varié de la cavalerie d'extérieur
- Equipement spécifique de la cavalerie de tourisme équestre
- Critères de choix et évaluation d'un équidé d'extérieur
- Utilisation d'un cheval de main
- Mise en condition physique et psychologique du cheval d'extérieur
- Principes du débouillage
- Planification et gestion du travail des équidés d'extérieur

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h

- Critères et gestion du bien-être équin, comportements sociaux
- Connaissance du cheval : appareil locomoteur, respiratoire, circulatoire et digestif
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Le pied : anatomie, entretien, soins courants, principales atteintes et accidents,
- Dépannage élémentaire en maréchalerie
- Entretien et soins courants de la cavalerie
- Réglementation sanitaire et mesures de prophylaxie courantes : désinfection, vaccination, vermifugation
- Maladies et accidents des équidés, plantes toxiques et secourisme équin
- Gestion de la pharmacie et des trousse de secours humaine, équine et de maréchalerie
- Gestion des prairies et des paddocks
- Réglementation du transport et du convoyage des équidés
- Préparation et mise en œuvre du transport d'équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des lieux de pratiques
- Réparations élémentaires et réparations d'urgence en bourrellerie
- Aménagement d'un parcours de PTV de niveau Club 1

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h

- Organisation d'un établissement équestre et communication au sein de l'équipe
- Connaissance des produits de tourisme équestre
- Programmation des activités
- Méthodologie de projet
- Conception d'un produit de tourisme équestre
- Création, aménagement et inscription au PDIPR d'un itinéraire de proximité
- Fondamentaux de la gestion budgétaire, de la fiscalité et de la rentabilité d'un produit de tourisme équestre
- Promotion et communication des activités
- Acteurs et réglementation du tourisme
- Relation et communication avec les partenaires
- Réglementation et usage des itinéraires et voies de circulation
- Acteurs et environnement institutionnel des activités équestres
- Responsabilité et réglementation en matière d'assurances
- Notions de création d'entreprise